

Entreprises Engagées pour la Nature

Biodiversité : la biodiversité représente la diversité de l'ensemble du vivant sur terre, des milieux, des espèces ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre ces différents milieux, espèces et individus. Aujourd'hui, la biodiversité décline à un rythme sans précédent. Cette érosion a des conséquences sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi il est important d'agir, de s'engager et se mobiliser pour la préserver.

L'initiative « **Entreprises engagées pour la nature** » pilotée par l'Office français de la biodiversité a pour ambition de faire émerger des engagements volontaires et des projets en faveur de la biodiversité, de reconnaître et valoriser ces engagements par un processus transparent d'évaluation, de donner accès à des moyens privilégiés de mise en œuvre (accompagnement, valorisation, etc.) et de créer de nouvelles synergies par des partenariats.

Qui peut devenir une Entreprise engagée pour la nature ?

L'initiative s'adresse aux entreprises françaises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Pourquoi devenir une entreprise engagée pour la nature ?

La reconnaissance EEN permet d'apporter à l'entreprise de nombreux bénéfices :

- **Structurer sa démarche en faveur de la biodiversité ;**
- **Agir et faire reconnaître ses actions en faveur de la biodiversité ;**
- **Sensibiliser et mobiliser ses salariés, clients et actionnaires** autour d'un projet fédérateur porteur de sens ;
- **Un accès à des outils** (guide pédagogique, recueil de bonnes pratiques etc.) pour structurer et mettre en œuvre un programme d'actions concret et à fort impact sur la biodiversité ;
- La possibilité **d'intégrer ces actions dans sa stratégie RSE** (Responsabilité sociétale de l'entreprise) ;
- **Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale**, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « [Engagés pour la nature](#) » (Forum Biodiversité et Economie, RDV Biodiversité et entreprises, etc.) ;
- **Le rayonnement et l'élan d'une dynamique multi-acteurs** aux côtés de l'État, des fédérations professionnelles, têtes de réseaux, associations, scientifiques, etc. ;
- **Un accès au club des engagés pour échanger, monter collectivement en compétence et créer de nouvelles synergies :**
 - Communauté d'acteurs et de pratiques : **échanges entre pairs**, webinaires experts, **networking**, dynamique multi-acteurs avec les Territoires et Partenaires etc.
 - **Rejoindre un écosystème et bénéficier d'une dynamique nationale multi-acteurs** : Territoires et Partenaires engagés pour la nature.

Quelles actions mettre en place ?

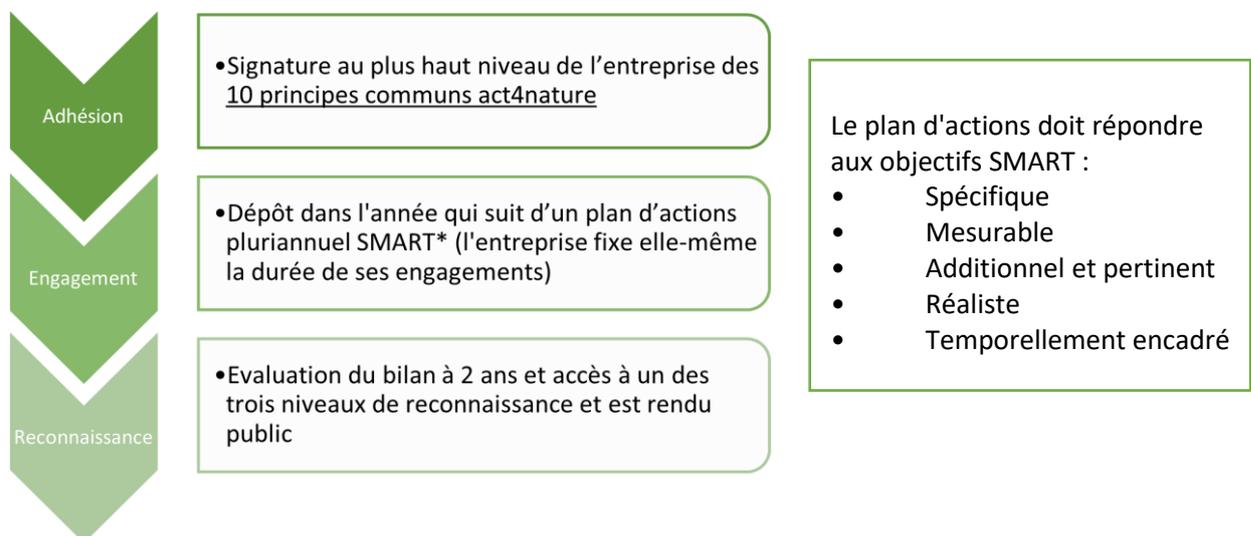
Les liens forts entre les activités des entreprises et la biodiversité en font un acteur privilégié du changement. L'entreprise engagée peut notamment :

- Intégrer l'enjeu biodiversité à sa chaîne de valeur, de production, d'approvisionnement ou encore les décisions d'investissements. Cette action peut également permettre de sécuriser ses chaînes et d'optimiser leur coût ;
- Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées ;
- Fédérer et sensibiliser ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et partenaires pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité ;
- Inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques mais également innover en s'inspirant de solutions fondées sur la nature ;
- Renforcer son ancrage territorial en développant des partenariats avec des acteurs de son territoire.

Ces actions offrent à l'entreprise la possibilité **d'améliorer sa notoriété** en répondant aux préoccupations et exigences environnementales croissantes des consommateurs et clients mais aussi **d'accéder à des financements** de plus en plus conditionnés à des critères environnementaux ou encore de se **positionner sur de nouveaux marchés porteurs**.

Comment [devenir une entreprise engagée pour la nature](#) ?

L'entreprise qui souhaite obtenir la reconnaissance « Entreprise engagée pour la nature » doit s'engager en deux étapes consistant en la signature des [10 principes communs act4nature](#) et du dépôt d'un plan d'action. Une phase d'évaluation intervient 2 ans après la mise en œuvre du plan :



Comment être accompagné ?

Les entreprises peuvent trouver dans la plupart des régions un appui institutionnel sur les enjeux de biodiversité propres à leur territoire pour accompagner leurs démarches.

- Les **directions régionales de l'Office Français de la Biodiversité** sont notamment les échelons de la coordination des missions de l'OFB, qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats.

- Les **Agences Régionales de la Biodiversité (ARB)** coordonnent quant à elles les politiques publiques nationales de la biodiversité à l'échelle des régions. Grâce à leur fort ancrage territorial elles sont de vrais dispositifs partenariaux qui diffusent de la connaissance et appuient les acteurs locaux dans leurs démarches, au travers d'actions de sensibilisation et de formation.
- Les **comités régionaux de la biodiversité** peuvent être consultés sur les orientations des contrats de plan Etat-Régions ainsi que sur les orientations stratégiques des agences régionales de la biodiversité.
- L'**Observatoire National de la Biodiversité et ses relais régionaux** visent à développer les connaissances et mesurer l'état local de la biodiversité.